

Robert CHARVIN

Répliques

Droit
international

Relations
internationales

Répliques

Préface de
Denis ALLAND

A. PEDONE

Robert CHARVIN

*Agrégé des Facultés de Droit
Doyen Honoraire
Professeur émérite de l'Université de Nice*

RÉPLIQUES

DROIT INTERNATIONAL
RELATIONS INTERNATIONALES

Editions A. PEDONE
13 rue SOUFFLOT
75005 PARIS



© Editions A. Pedone

--- 2022 ---

EAN - 978 2 233 01004-9

PRÉFACE

DES MISÈRES DU DROIT INTERNATIONAL AU DROIT INTERNATIONAL DE LA MISÈRE

Quel livre pensez-vous avoir dans les mains ? Rédigé par un éminent internationaliste à la longue carrière, homme de terrain fin connaisseur de l'Afrique comme de la Corée du Nord, infatigable militant de la cause des peuples¹, cet essai est publié dans une maison d'édition de la rue Soufflot (bientôt « la » maison d'édition de la rue Soufflot, au train où vont les choses...) dont la spécialité est bien connue et il porte pour sous-titre « Droit international et relations internationales ». La chose paraît donc entendue. En l'ouvrant – sautant la préface, suivant cet excellent réflexe par lequel nous remettons sa lecture à plus tard ou à jamais, de sorte à aborder le texte avec l'esprit intact et non pollué par des impressions étrangères – l'internationaliste s'imagine donc pénétrer un paysage assez familier. Pourtant le titre – « Répliques » – a déjà planté un petit aiguillon de curiosité, voire de méfiance. En effet, comme on ne saurait, à proprement parler, « répliquer » au droit international ou aux relations internationales, il doit s'agir d'un peu autre chose.

* * *

¹ L'auteur vient de publier *La colère des peuples. La mondialisation du ras-le-bol* avec A. Bekkouche, Investig'Action 2021.

Préface

S'il fallait choisir un mot pour qualifier le propos de ce livre, le choix de « situé » conviendrait assez, avec son petit accent sartrien. Dès les premières pages, le lecteur comprend que c'est un manifeste qui condense, dans un style incisif et d'une étonnante jeunesse, des décennies d'expériences, de luttes et de réflexions, un livre qui clame les inentamées indignations de son auteur, ponctuées d'une forêt de points d'exclamation. « Répliques » est un discours engagé à propos du droit international, des relations internationales et de la doctrine internationaliste.

On pourrait objecter qu'un tel propos tend à rapprocher sinon à confondre deux objets cependant distincts : le droit international (et les relations internationales) et ce que l'on dit de lui. Mais, sans revenir sur la distinction travaillée par Michel Troper entre le « discours du droit » et le méta-discours sur le droit, on doit admettre, s'agissant singulièrement du droit international, qu'il y a tout de même une certaine connexion entre les deux.

L'auteur appelle à regarder le droit international tel que « situé » dans l'ensemble complexe de la vie internationale et non en l'isolant de cette réalité qui lui donne une part de sa substance et l'essentiel de son sens. Il réinjecte la politique, l'économie, les finances, et, pour tout dire, les relations internationales pour porter une appréciation très critique tant sur les stagnations/évolutions du droit international que sur la façon dont il est enseigné ou exposé par la doctrine. Pour autant, ce livre ne s'intéresse pas aux disputes académiques. Certes, il ne cesse de souligner les insuffisances (en les exagérant parfois, j'y reviendrai), les aveuglements, voire les complaisances de la doctrine dominante au regard des questions cruciales qui se posent dans les relations internationales. Mais l'auteur s'attaque aussi à la pratique des Etats et porte un regard critique sur nombre de règles juridiques établies. La cible est donc bien double. Leur lien est noué, notamment dans les termes suivants : « Le droit devient lui-même confus et

Répliques

chaotique, sans cohérence et souvent sans impact réel. Le juriste et le politiste internationalistes, en dépit de la sérénité inoxydable qu'ils semblent manifester dans leurs traités et manuels, n'ont-ils pas une question majeure à se poser : les impasses du monde contemporain expriment-elles l'inaptitude définitive de l'humain à faire mieux ? Ou s'agit-il du fruit des carences d'un système et de ses élites publiques et privées, se conjuguant avec les faiblesses de la superstructure juridique ? ». On le voit : au cœur des philippiques ici adressées aux responsables politiques et à l'élite universitaire se trouve bien une conjugaison qui justifie, dans l'esprit de son auteur, que la critique porte sur les deux objets distingués plus haut.

* * *

« C'est un écrit politique, une littérature engagée, c'est l'exposé des vues (radicales ?) de l'auteur, c'est partial, c'est exagéré, c'est idéaliste ou pire, c'est communiste... »... Est-il permis d'anticiper légèrement sur ce qui sera peut-être plus ou moins reproché au professeur Charvin et à quoi il a constamment été confronté par les tenants de l'establishment ?

Qu'on l'admette ou non, sa critique pose avant tout une question de style, de ton, liée à la conception que l'on se fait de différents métiers : par exemple celui de responsable politique censément au service de l'intérêt général et celui de l'universitaire de qui l'on attend une réflexion sur ce qui constitue l'objet de ses disciplines, destinée à la formation de ses élèves. D'instinct, nous savons que le discours d'un représentant syndical n'a ni le style ni le ton de celui d'une leçon d'amphithéâtre, que le tract politique n'est pas tissé comme le commentaire d'arrêt. Parce que nous ne peinons guère à considérer qu'une usine occupée n'est pas une université. Mais si l'on quitte de tels termes extrêmes opposant de façon évidente et presque ridicule si différents types de discours, métiers et situations,

Préface

affectations d'espaces ou d'immeubles, les distinctions peuvent s'estomper. L'auteur considère que la « question majeure » qu'un professeur de droit ou de science politique doit se poser est celle – tout de même assez large – de savoir si « les impasses du monde contemporain » expriment « l'inaptitude définitive de l'humain à faire mieux ». Il est évidemment justifié de poser cette question (celle-ci et les nombreuses autres que l'auteur identifie dans cet essai), mais ce n'est pas forcément possible en toutes circonstances. Passer ou non sous silence les grandes interrogations critiques que l'on trouvera dans cet essai dépend finalement de l'auditoire et des fonctions assez variables qui peuvent être attribuées à un discours. La sourdine posée sur certains aspects des choses peut être le prix à payer pour l'efficacité pédagogique, surtout dans un manuel d'initiation ou lors d'un cours de première année (ce que n'admettrait peut-être pas notre auteur ?).

Mais dans un essai de ce type, il est clair que rien ne saurait être proscrit. Ce que le propos du professeur Charvin pose d'emblée comme problème est celui de la doctrine et de l'engagement politique de ceux qui la composent. Il emporte celle du style et du ton de la doctrine, en partie liée à la vieille question de la « neutralité » des juristes. La citation de Michel Troper dans l'épigraphe mise en exergue de ce livre met en doute toute possibilité pour le discours d'un juriste d'être neutre « à propos d'un objet qui ne l'est pas ». Par-là, Michel Troper suggérerait que s'il est un rapport entre l'objet du discours et sa neutralité, c'est en partie en raison des contenus de valeurs et des orientations morales et politiques qui imprègnent nécessairement les règles de droit. Il en résulte qu'il est difficile, voire impossible d'approcher une neutralité pure. On peut l'admettre sans difficulté. Mais si l'on suit Michel Troper, la neutralité, déjà chassée par l'inévitable implication d'un sujet dans tout discours, se verrait expulsée encore plus loin du champ des possibles s'agissant du droit.

Répliques

Il y aurait un rapport entre l'objet d'un discours et sa densité subjective, selon une échelle croissante : menacée dès l'exposé d'une recette de cuisine, la neutralité se corromprait dans le discours sur « le droit » et finirait par se dissoudre entièrement, faut-il supposer, dans le discours politique ou amoureux par ce que l'un est menteur et l'autre aveugle.

Ainsi, suivant un mystère antique, le discours « qui convient » n'existe pas dans notre monde sublunaire. Reste-t-il d'ailleurs, dans cet ensemble qualifié de doctrine, des auteurs qui se sentent capables d'articuler un discours neutre ? Moi haïssable : pour ne pas même y parvenir, quelle quantité d'interdits frustrants faudrait-il s'infliger à soi-même sans jamais disparaître comme « soi » ! Comment un cours d'amphithéâtre s'étendant sur des dizaines d'heures pourrait-il ne jamais laisser transparaître la moindre manifestation subjective, sauf à essayer de se limiter à une pure « répétition », comme on les appelait jadis ? A l'imaginer possible, cela n'est pas même souhaitable du point de vue de la formation des étudiants à qui il convient de donner à ressentir qu'il y a à penser, à peser, à prendre position, à se faire son idée..., de donner à ressentir, tout simplement, dans ce qui leur est délivré. Etudiant à Nice vers la fin des années 70, je me souviens combien le cours d'un certain professeur Charvin sur la France de Vichy m'avait frappé : ouvertement engagé, il nous livrait l'histoire si cruelle et les récits qui en ont été faits, y compris le sien, très identifiable. Si prise de parti il y avait parfois, elle était présentée comme telle, au grand jour. Je suis sûr que c'est cela même qui a gravé ce cours dans ma mémoire. A chacun de lire et de réfléchir ensuite. Conclusion : on en vient mécaniquement à comprendre qu'il ne s'agit finalement que d'honnêteté intellectuelle. Autrement, on se demande bien quel argument on peut opposer à un discours engagé sinon qu'il n'est pas engagé dans le bon sens.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Des misères du droit international au droit international de la misère	3
Pourquoi « réplique(s) » ?	21
Avant propos	
En forme de dédicace (pour indiquer d'où l'on « parle »)	25
INTRODUCTION	
EN FORME D'INTERROGATIONS (PARFOIS SANS RÉPONSE)	
Le droit international existe-t-il ?	29
Comment connaître les faits internationaux ?	34
Le droit international peut-il être dissocié du politique et de l'idéologie ?	37
L'enseignement du droit international et ses ambiguïtés.....	43
PREMIÈRE PARTIE	
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTATS AU MARCHÉ MONDIAL	
1. La pluralité des opérateurs dans la société internationale	59
2. La concentration et son impact	61
3. De la régulation juridique classique au « droit global »	64
DEUXIÈME PARTIE	
LA LOGIQUE IMPÉRIALE ET LE CHAOS	
1. Le phénomène impérial d'hier à aujourd'hui	78
2. Le maintien de la paix et la démocratie pour objectifs.....	87

Table des matières

TROISIÈME PARTIE
LA TENTATIVE DE DÉCONSTRUCTION
DU DROIT INTERNATIONAL :
LA LÉGITIMATION DES INGÉRENCES

1. La souveraineté au cœur du droit international 111
2. L'anti-souverainisme et l'ingérence destructrice 116

QUATRIÈME PARTIE
LE DÉCLIN DU DROIT ET LE RETOUR DE LA « MORALE »

1. La part du droit et son déclin 132
2. Le grand retour de la « Morale » et des « Valeurs » 142

CINQUIÈME PARTIE
IMPASSES ET ISSUES POLITIQUES ET JURIDIQUES

1. Le bilan globalement négatif du droit international 160
2. Les issues juridiques ? Politiques ? Économiques ? 181

CONCLUSION (TRÈS PROVISoire)
JURISTES ET POLITISTES FACE
À LA NOUVELLE CONFIGURATION DU MONDE

- La souveraineté, encore et la « bien-pensance » 204
- La sérénité conservatrice et son ordre du jour sélectif :
panorama critique 209
- Une nouvelle « Guerre Froide » ? 222
- Une nouvelle configuration ? 226
- Et la doctrine ? 231
- TABLE DES MATIÈRES 237

Quel livre pensez-vous avoir dans les mains ? Rédigé par un éminent internationaliste à la longue carrière, homme de terrain fin connaisseur de l'Afrique comme de la Corée du Nord, infatigable militant de la cause des peuples, son essai est publié dans une maison d'édition de la rue Soufflot (bientôt « la » maison d'édition de la rue Soufflot, au train où vont les choses...) dont la spécialité est bien connue et porte pour sous-titre « Droit international et relations internationales ». La chose paraît donc claire et entendue. En l'ouvrant - sautant la préface, suivant cet excellent réflexe par lequel nous remettons sa lecture à plus tard ou à jamais, de sorte à aborder le texte avec l'esprit intact et non pollué par des impressions étrangères - l'internationaliste s'imagine donc pénétrer un paysage assez familier.

Pourtant le titre - « Répliques » - a déjà planté un petit aiguillon de curiosité, voire de méfiance. En effet, comme on ne saurait, à proprement parler, « répliquer » au droit international ou aux relations internationales, il doit s'agir d'un peu autre chose...

Répliques

ISBN 978-2-233-01004-9

18 €



9 782233 010049

Quel livre pensez-vous avoir dans les mains ? Rédigé par un éminent internationaliste à la longue carrière, homme de terrain fin connaisseur de l'Afrique comme de la Corée du Nord, infatigable militant de la cause des peuples, son essai est publié dans une maison d'édition de la rue Soufflot (bientôt « la » maison d'édition de la rue Soufflot, au train où vont les choses...) dont la spécialité est bien connue et porte pour sous-titre « Droit international et relations internationales ». La chose paraît donc claire et entendue. En l'ouvrant - sautant la préface, suivant cet excellent réflexe par lequel nous remettons sa lecture à plus tard ou à jamais, de sorte à aborder le texte avec l'esprit intact et non pollué par des impressions étrangères - l'internationaliste s'imagine donc pénétrer un paysage assez familier.

Pourtant le titre - « Répliques » - a déjà planté un petit aiguillon de curiosité, voire de méfiance. En effet, comme on ne saurait, à proprement parler, « répliquer » au droit international ou aux relations internationales, il doit s'agir d'un peu autre chose...

Répliques

ISBN 978-2-233-01003-4

18 €

RÉPLIQUES : DROIT INTERNATIONAL / RELATIONS INTERNATIONALES

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax :
+33(0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **18€ l'ouvrage, pour un envoi par la poste 24 €**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°/...../...../.....
Cryptogramme

ISBN 978-2-233-01003-4

Signature :

Nom

Adresse

VillePays